
Erratum

Décret 99-96, 24 janvier 1996

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

Personnel d'entretien d'édifices publics
— Québec
— Modifications

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, n^o 7 du 14 février 1996.

«Décret modifiant le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec» (décret 99-96 du 24 janvier 1996).

À la page 1390, l'intitulé du tableau des salaires, introduit par l'article 2 du décret de modifications, est remplacé par le suivant:

**«À compter du
96 02 29**

**À compter du
96 05 01».**

